

Q · AEMILIVS · Q · F  
 PAL · SECVNDVS [*in*]  
 CASTRIS · DIVI · AVG[usti] [*sub*]  
 P · SVLPICIO · QVIRINIO · LEG. Aug.  
 CAESARIS · SYRIAE · HONORI  
 BVS · DECORATVS · PRAEFECT[us]  
 COHORT[is] · AUG[ustæ] · I · PRAEFECT[us]  
 COHORT[is] · II · CLASSICAE · IDEM  
 IVSSV · QVIRINI · CENSVM · EGI  
 APAMENAE · CIVITATIS · MIL  
 LIVM · HOMIN · CIVIVM · CXVII  
 IDEM · MISSV · QVIRINI · ADVERSVS  
 ITVRAEOS · IN LIBANO · MONTE  
 CASTELLVM · EORVM · CEPI · ET · ANTE  
 MILITIAM · PRAEFECT · FABRVM ·  
 DELATVS · A · DVOBVS · COS · AD · AE  
 RARIVM · ET · IN · COLONIA ·  
 QVAESTOR · AEDIL · II · DVVMVIR · II ·  
 PONTIFEXS  
 IBI · POSITI · SVNT · Q · AEMILIVS · Q · F · PAL  
 SECVNDVS · F · ET · AEMILIA · CHIA · LIB  
 H · M · AMPLIVS · H · N · S ·

On a beaucoup discuté sur cette inscription. L'original en avait été perdu, et elle était généralement considérée comme l'œuvre d'un faussaire<sup>1</sup>. Aujourd'hui son authenticité n'est plus douteuse<sup>2</sup>, car la pierre elle-même a été retrouvée en 1880, à Venise, mais son contenu est néanmoins pour nous sans grande importance.

Quintus Æmilius Q. F. Palatinus Secundus fut, d'après cette inscription, un des officiers du légat P. Sulpicius Quirinius en Syrie. Ce monument est la pierre tumulaire de Palatinus et de sa femme Chia. Il vient de Béryte ou Beyrouth, et l'on ignore par quel hasard il a été transporté à Venise<sup>3</sup>. Palatinus, sous les ordres de Quirinius, fit le cens d'Apamée. Ce cens n'a pas de rapport direct avec celui de la Judée, mais il a, du moins, avec ce dernier un rapport indirect, parce qu'il fut fait dans la même province de Syrie, et sous le même légat. Cette inscription fournit une nouvelle preuve que Quirinius a été légat de Syrie et que le recensement de cette province a été exécuté pendant son gouvernement, mais comme ces faits étaient déjà connus en partie par Josèphe et qu'ils ne sont contestés par personne, l'inscription demeure pour nous sans utilité, dans la question

<sup>1</sup> Voir Henzen, *Inscriptionum latinarum collectio, collectionis Orellanix supplementa*, note sur le n° 623, t. III, p. 58.

<sup>2</sup> Voir (Garrucci), *L'iscrizione di Q. Emilio Secondo*, dans la *Civiltà cattolica*, 19 mars 1881, p. 715-716. Th. Mommsen, comme le P. Garrucci, admet aujourd'hui son authenticité : *Res gestæ divi Augusti*, 2<sup>e</sup> édit., p. 166; *Titulus Venetus revendicatus*, dans *Ephemeris epigraphica*, t. IV, 1880, p. 537-542. Nous avons reproduit l'inscription d'après l'*Ephemeris epigraphica*, p. 538. — Cette inscription a été publiée d'abord par Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, in-f<sup>o</sup>, Milan, 1740, p. DCLXX, n° 1; elle a été longuement étudiée par Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 426-434.

<sup>3</sup> D'après M. Mommsen, les derniers mots : *Hoc Monumentum AMPLIVS Haeredem Non Sequitur*, n'ont pas de sens dans cette inscription, mais ils reproduisent une formule ordinaire et ont été mis par habitude.

présente, parce qu'elle ne nous dit rien sur une double légation de Quirinius; or, c'est là la seule chose que nous devons chercher à établir.

Heureusement une autre pierre, dont l'authenticité ne peut non plus être révoquée en doute et dont le sens peut être regardé désormais comme assuré, nous apprend ce que nous avons si grand intérêt à savoir.

Elle a été trouvée en 1764 à Tivoli, l'antique Tibur, hors de la Porte romaine, entre la villa d'Hadrien et la via Tiburtina. Elle est conservée maintenant au Musée de Latran.

Le nom du personnage auquel était consacré ce monument lapidaire a disparu, par suite de la fracture de la partie supérieure qui n'a pas été retrouvée; de là vient que les épigraphistes ont rapporté d'abord l'inscription à divers légats de Syrie<sup>1</sup>; mais Sanclemente avait reconnu de prime abord, avec une grande perspicacité, qu'elle ne pouvait s'appliquer qu'à Publius Sulpicius Quirinius<sup>2</sup>, et M. Th. Mommsen, avec autant d'érudition que d'habileté, a prouvé contre tous les adversaires de cette interprétation, qu'elle était la seule admissible<sup>3</sup>. Voici cette inscription avec les parties si ingénieusement suppléées par le savant allemand :

<sup>1</sup> Voir G. Henzen, *Inscriptionum latinarum collectio, supplementa*, t. III, in-8°, Zurich, 1856, p. 58-59 et 496.

<sup>2</sup> H. Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 414-426. Il dit, p. 416 : « Beavit me ultimus versus ex quo mirifice confirmatur lectio textus Divi Lucae de duplici descriptione ab eodem Quirino in Judæa peracta. »

<sup>3</sup> Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, in-8°, Berlin, 1865, p. 111, 126; 2<sup>e</sup> édit., p. 161-178.

P. Sulpicius P. f. Quirinius cos.  
 . . . . .  
 pr. pro consul. Cretam et Cyrenas provinciam optinui  
 . . . . .  
 legatus pr. pr. divi Augusti Syriam et Phoenicem optinens  
 bellum gessit cum gente Homonaden-  
 sium quae interfecerat Amyntam  
 regem . QVA . REDACTA . IN . POTESTATEM imp. caesaris  
 AVGVSTI . POPVLIQVE . ROMANI . SENATVS dis immortalibus  
 SVPPPLICATIONES . BINAS . OB . RES . PROSPERE gestas et  
 IPSI . ORNAMENTA . TRIVMPHALIA decrevit  
 PRO . CONSVL . ASIAM . PROVINCIAM • OPTINUIT legatus pr. pr.  
 DIVI • AVGVSTI • ITERVM • SYRIAM • ET • PHOENICEM optinuit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les lettres capitales sont celles qui restent encore de l'inscription; les lignes et les lettres en italiques sont suppléées d'après Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti ea monumentis Ancyrano et Apollinensi*, in-8°, Berlin, 1865, p. 126; 2<sup>e</sup> éd., p. 177; et d'après le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, 1887, n° 3613, p. 597.

P. Sulpicius Quirinius, fils de Publius, consul...

(Ici étaient énumérées les magistratures inférieures exercées par Quirinius et qui sont inconnues.)  
préteur. Il obtint comme proconsul la province de Crète et de Cyrénaïque...

(Ici étaient indiquées les fonctions prétoriales.)

légal propreteur du divin Auguste de la province de Syrie et de Phénicie ;

il fit la guerre contre la nation des Homonades

qui avait tué Amyntas,

son roi. CETTE NATION AYANT ÉTÉ RÉDUITE SOUS LE POUVOIR ET LA PUISSANCE DU DIVIN

AUGUSTE ET DU PEUPLE ROMAIN, LE SÉNAT DÉCERNA AUX DIEUX IMMORTELS

DEUX SUPPLICATIONS POUR LES SUCCÈS QU'IL AVAIT OBTENUS, ET LUI DÉCERNA

A LUI-MÊME LES HONNEURS DU TRIOMPHE. Il obtint comme

PROCONSUL LA PROVINCE D'ASIE ET COMME LÉGAT PROPRETEUR

DU DIVIN AUGUSTE, POUR LA SECONDE FOIS, LA PROVINCE DE SYRIE ET DE PHÉNICIE.

Le point le plus important à noter dans ce monument épigraphique, c'est que le personnage auquel il avait été consacré avait été deux fois légat de Syrie *iterum*<sup>1</sup> *Syriam* (*obtenuit*), sous le règne de l'empereur Auguste. Le nom du personnage manque, il est vrai, sur la pierre, mais ce qui est conservé de l'inscription suffit pour le reconnaître d'une manière certaine, et ce personnage n'est pas autre que Quirinius, comme nous allons essayer de le démontrer.

L'histoire et la chronologie des légats romains en Syrie sont encore imparfaitement connues, malgré toutes les recherches dont elles ont été l'objet<sup>2</sup>. On peut cependant dresser la liste suivante qui rendra plus facile l'intelligence de ce qui va suivre.

	An de Rome.	Avant J.-C. Après J.-C.
1. Marcus Tullius Cicéron, fils de l'orateur.....	724 ou 727	30 ou 27
2. Varron.....	729-731	25-23
3. M. Titius.....	746	8
4. C. Sentius Saturninus <sup>3</sup> ....	746-748	8 à 6
5. P. Quinctilius Varus.....	748-750	6 à 4
6. ....	.....	.....
7. Caius César, <i>præpositus Orientis</i> .....	753 ?-757	1 à 4
8. L. Volusius Saturninus....	737-758	4 à 5
9. P. Sulpicius Quirinius.....	759-763	6-10
10. R. Cæcilius Metellus Creticus Silanus <sup>4</sup> .....	763-770	10-17

<sup>1</sup> *Iterum* ne peut avoir d'autre sens ; il signifie toujours dans les inscriptions : « pour la seconde fois. »

<sup>2</sup> Tous les savants qui se sont occupés de la question sont en désaccord entre eux sur un grand nombre de points, quelques-uns assez graves. Bien mieux, M. Th. Mommsen, dans la seconde édition de ses *Res gestæ divi Augusti*, change en partie ce qu'il avait soutenu dans la première et est dans l'impossibilité de résoudre plusieurs questions importantes.

<sup>3</sup> On n'a aucune preuve directe que Saturninus ait succédé immédiatement à Titius.

<sup>4</sup> Pour la justification de cette liste, voir Th. Mommsen, *Res gestæ divi*

Les dates antérieures au gouvernement de Sentius Saturninus sont incertaines ; heureusement elles sont sans importance dans la question qui nous occupe<sup>1</sup>. Sentius Saturninus fut légat de Syrie à partir de l'an 8 avant J.-C.<sup>2</sup>. Il eut pour successeur Quinctilius Varus<sup>3</sup>, l'an 6 avant J.-C. Celui-ci gouvernait la Syrie à la mort d'Hérode et pendant les premiers mois qui suivirent, an 750 de Rome, 4 avant notre ère<sup>4</sup>. A partir de cette date, il n'est plus question de lui.

Depuis l'an 4 avant J.-C. jusqu'au commencement de notre ère, les renseignements nous font défaut<sup>5</sup> et il y a une la-

*Augusti*, 1<sup>re</sup> édit., p. 113-116 ; 2<sup>e</sup> édit., p. 163-166, H. Gerlach, *Die römischen Statthalter in Syrien und Judäa*, in-8°, Berlin, 1865, p. 91 ; W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 27-71 ; E. Schürer, *Lehrbuch der neutestamentlichen Zeitgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1874, p. 157-165 ; Kellner, *Die römischen Statthalter von Syrien und Judäa zur Zeit Christi*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, Heft III, 1888, p. 468-480 ; W. Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte der römischen Kaiserreiche*, in-8°, Leipzig, 1888, t. 1, p. 359-369 ; R. Cagnat et G. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, in-16, Paris, 1891, p. 35-39.

<sup>1</sup> M. Agrippa, gendre d'Auguste, avait eu pouvoir sur tout l'Orient, de 731 à 741 (23-13 avant J.-C.), avant Titius, mais il était plus que légat, il était *præfectus Orientis*. Auguste lui-même séjourna en Orient, de 733 à 735 de Rome, 21 à 19 avant J.-C.

<sup>2</sup> Josèphe, *Ant. Jud.*, XVI, ix, 1 ; x, 8 ; xi, 3 ; XVII, i, 1 ; ii, 1 ; iii, 2 ; W. Zumpt, *Commentationes epigraphicæ*, t. II, p. 84.

<sup>3</sup> Parent de l'empereur par sa femme Claudia Pulchra, riche, paresseux, débauché (Velleius Paterculus, 2, 117 et suiv. ; Dion Cassius, 56, 18 et suiv.), proconsul d'Afrique, 747-748 ; L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, Copenhague, 1860, II, 44 et suiv.

<sup>4</sup> Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, v, 2. Sa légation est établie par les médailles de 748 à 750 ; pour les premiers mois qui suivirent la mort d'Hérode, par Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, ix, 5 ; x, 1 ; Tacite, *Hist.*, v, 9.

<sup>5</sup> Nous ne possédons qu'une seule histoire du gouvernement d'Auguste, c'est celle de Dion Cassius. Mais de cette histoire, il ne s'est conservé que des fragments incomplets pour une période de dix ans, de l'an 6 avant J.-C. à l'an 4 après J.-C. M. Zumpt signale aussi une lacune analogue dans l'historien Josèphe. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 25-27. Jo-

cune dans la liste des légats de Syrie<sup>1</sup>. Pendant quatre ans, nous ne savons rien de la manière dont Rome fit administrer cette province.

L'an 1 avant notre ère, Caius César, fils de M. Agrippa et petit-fils d'Auguste, qui l'avait adopté comme fils, fut envoyé en Asie à l'âge d'environ vingt ans pour gouverner ce pays, mais à cause de sa jeunesse, il eut pour conseillers, d'abord M. Lollius, et puis P. Sulpicius Quirinius<sup>2</sup>. En allant prendre possession de l'Arménie, le fils adoptif de l'empereur fut blessé devant Artagire et il mourut des suites de sa blessure, le 21 février, an 4 de notre ère, à Limyra, en Lycie.

Pendant que C. César gouvernait ainsi l'Asie, il y a tout lieu de penser que la Syrie n'avait pas de légat particulier<sup>3</sup>. L'année où mourut C. César, c'est-à-dire l'an 4, ou bien l'an 5, par suite sans doute de cette mort, L. Volusius Saturninus, parent de la famille impériale, était devenu légat de Syrie, comme nous l'apprennent les monnaies d'Antioche<sup>4</sup>.

sèphe ne parle pas de Volusius Saturninus, dont la légation est constatée par les médailles. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, in-4°, t. III, Vienne, 1794, p. 275.

<sup>1</sup> M. Kellner, *Die römischen Statthalter von Syrien und Judäa zur Zeit Christi*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, Heft III, 1888, p. 473, nie à tort cette lacune et fait gouverner Varus de 748 à 753 de Rome (an 6 à 1 avant J.-C.). Il n'apporte du reste aucune preuve en faveur de son opinion. Varus dut cesser d'être légat de Syrie au retour d'Archélaüs en Judée, avant la fin de 750. Voir Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 28.

<sup>2</sup> De 765 à 757. H. Kellner, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1888, p. 474.

<sup>3</sup> C'est l'opinion très vraisemblable de M. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 1<sup>re</sup> édit., p. 115 ; cf. 2<sup>e</sup> édit., p. 174 ; de M. Kellner, *loc. cit.*, p. 475. M. Zumpt est d'un autre avis, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 32, 71. La solution de ce différend n'a d'ailleurs aucune importance réelle dans la question qui nous occupe.

<sup>4</sup> Les monnaies de Volusius Saturninus sont datées de l'an 35 de l'ère de cette ville. L'an 35 commença à l'automne de l'an 4 après J.-C. Voir Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. III, p. 275.

Il garda probablement cette dignité jusqu'à l'an 6; il fut alors remplacé par P. Sulpicius Quirinius; en l'an 10, Quirinius eut lui-même pour successeur Metellus Creticus Silanus.

Le légat de Syrie dont le nom était inscrit sur la pierre de Tibur doit être nécessairement un de ceux dont nous venons de donner la liste, puisqu'elle renferme, sauf la lacune de l'an 750 à l'an 753 de Rome, l'énumération de tous ceux qui ont obtenu cette dignité jusqu'après la mort d'Auguste, laquelle eut lieu en l'an 13 de notre ère. Aucun des noms contenus dans la liste n'étant répété deux fois, mais le sixième légat étant inconnu, il s'ensuit rigoureusement que le Romain à qui était dédiée l'inscription aujourd'hui mutilée, et qui avait été deux fois légat de Syrie, est l'un des neuf personnages dont le nom nous est connu. Est-il possible de le découvrir avec certitude? Oui, en voici la preuve. Nous allons procéder par élimination.

Le second, Varron; le cinquième, Varus<sup>1</sup>, et le septième, C. César, ne sont pas ce légat, car ils moururent avant Auguste. Or, le monument de Tibur n'a été érigé qu'après la mort de cet empereur; en effet, il y est appelé « le divin Auguste, » *Divi Augusti*, et ce titre de *Divus* ne se donnait à un empereur qu'après sa mort. De plus, Agrippa<sup>2</sup> ne fut jamais proconsul d'Asie. Par conséquent, ni Varron, ni Agrippa, ni Varus, ni C. César, ne furent deux fois légats de Syrie.

Le premier de la liste, M. Tullius Cicéron, fils de l'orateur romain, ne peut pas avoir été légat de Syrie de 750 à 753 de Rome, parce qu'il n'obtint jamais les honneurs du triomphe qui furent décernés au personnage du monument de

<sup>1</sup> Varus périt en Germanie en 762 de Rome, l'an 9 de notre ère, dans la célèbre défaite que subirent les Romains en ce pays. Une statue de Varus, qui lui avait été élevée par la ville de Pergame, est maintenant au Musée de Berlin. Th. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. v, 1885, p. 40.

<sup>2</sup> Sur Agrippa, père de C. César, voir p. 94, note 3.

Tibur. Il ne fit aucune guerre et, de plus, il était trop vieux pour avoir survécu à Auguste.

Le troisième, M. Titius, fut consul en 723 de Rome (31 avant notre ère). Il avait donc alors au moins trente ans, et il en aurait eu environ soixante-dix à l'époque de la naissance de Notre-Seigneur. A cet âge, il ne pouvait plus exercer les fonctions de légat.

Quant au quatrième personnage de notre liste, Sentius Saturninus, il était mort avant Auguste; dans le cas contraire, on ne s'expliquerait pas que Tacite, dont les Annales commencent à l'avènement de Tibère, n'eût pas dit un seul mot d'un homme qui avait joué un si grand rôle.

Volusius Saturninus, qui occupe la huitième place dans le tableau chronologique, avait été proconsul de la province d'Afrique, tandis que le légat de Syrie de notre inscription avait été proconsul d'Asie. Volusius Saturninus n'est donc pas l'inconnu que nous cherchons.

Enfin, le dixième et dernier, Cæcilius Metellus, étant demeuré légat de Syrie après la mort d'Auguste, si le monument épigraphique de Tibur lui avait été destiné, nous y lirions : « légat propréteur du divin Auguste et de Tibère César Auguste. » Ce n'est donc pas à sa mémoire qu'avait été dédiée la pierre commémorative. Ainsi, par ce procédé d'élimination, nous arrivons à constater que le nom à inscrire sur le monument est celui de Quirinius, car c'est le seul qui reste sur le catalogue.

Tout lui convient, en effet, dans les débris qui sont parvenus jusqu'à nous. Tacite nous apprend qu'il obtint les « honneurs du triomphe » pour s'être emparé des forteresses des Homonades en Cilicie<sup>1</sup>. Strabon ajoute que ces derniers avaient tué leur « roi » Amyntas<sup>2</sup>. Il avait obtenu

<sup>1</sup> Tacite, *Ann.*, III, 48.

<sup>2</sup> Strabon, XII, 6, 5.

« deux supplications <sup>1</sup> ; » il avait aussi été proconsul d'Asie <sup>2</sup>. Enfin, il mourut l'an 774 de Rome (21 de notre ère), par conséquent huit ans après Auguste. A lui, et à lui seul, conviennent donc tous les détails qui sont conservés dans le monument de Tibur, et il résulte de là que c'est Quirinius qui a été le sixième légat de Syrie, comme il en a été plus tard le neuvième ; en un mot, Quirinius a été deux fois légat de Syrie, ainsi que l'indique le texte de saint Luc.

Les faits que nous venons de rappeler sont si certains que la double légation de Quirinius en Syrie est admise aujourd'hui par MM. de Rossi <sup>3</sup>, Bergmann, Henzen, Gerlach, Aberle, comme par MM. Mommsen, Dessau et Liebenam <sup>4</sup>. L'exactitude du texte de saint Luc, relativement à la double légation de Quirinius en Syrie, est donc désormais au-dessus de toute contestation.

Cette première mission du fonctionnaire romain en Syrie

<sup>1</sup> Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2<sup>e</sup> édit., p. 169.

<sup>2</sup> Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2<sup>e</sup> édit., p. 170-171.

<sup>3</sup> G.-B. de Rossi, *Bulletino di Archeologia cristiana*, 1877, p. 6-7.

<sup>4</sup> Dessau, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, p. 397 ; W. Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte*, p. 365, 367. Borghesi avait défendu l'opinion de Sanclemente dans ses lettres à M. Henzen, *Œuvres*, t. VIII, p. 126, 493. Voir Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 414-416 ; Orelli-Henzen, *Inscriptiones selectæ*, t. III, n<sup>o</sup> 5366 ; Aberle, dans la *Theologische Quartalschrift*, 1865, p. 125-148 ; Cavendon, dans les *Opuscoli di Modena*, novembre 1865, p. 353, 354 ; Fr. Sav. Patrizi, *Della descrizione universale mentovata da san Luca e dell'anno in che venne eseguita nella Giudea*, in-8<sup>o</sup>, Rome, 1876. — A. W. Zumpt, quoiqu'il attribue à Sentius Saturninus le monument de Tivoli, admet néanmoins une double légation de Quirinius en Syrie. Il pense qu'il fit sa campagne contre les Homonades en qualité de légat de Syrie, *De Syria Romanorum provincia*, dans ses *Commentationes epigraphicæ ad antiquitates romanas pertinentes*, 2 in-4<sup>o</sup>, Berlin, 1850-1854, t. II, p. 88-98 ; *Das Geburtsjahr Christi*, p. 44. — E. Schürer l'admet aussi, en se fondant sur des raisons diverses, *Handbuch der neutestamentlichen Zeitgeschichte*, in-8<sup>o</sup>, Leipzig, p. 161-163.

nous explique parfaitement pourquoi il fut choisi afin de remplir la seconde. Quand la Judée fut incorporée à l'empire romain, comme ses conquérants connaissaient le caractère remuant et peu souple de leurs nouveaux sujets, l'empereur, prévoyant la difficulté qu'il y aurait à établir les impôts, jugea avec raison que l'homme le plus capable de faire avec succès le second recensement et de ménager le mieux les esprits était celui-là même qui était déjà connu d'eux et qui avait présidé une première fois à une opération analogue. C'est pour le même motif que Quirinius avait été donné comme conseil à C. César, lorsque le fils adoptif d'Auguste avait été envoyé en Asie <sup>1</sup>. L'expérience de l'ancien légat devait suppléer à celle qui manquait encore au jeune *præpositus Orientis*.

Il reste cependant une dernière difficulté que nous devons résoudre avant de terminer cette étude critique. Malgré les innombrables travaux publiés jusqu'ici sur la date précise de la naissance de Notre-Seigneur, cette date, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut <sup>2</sup>, n'est pas encore fixée d'une manière absolument certaine. Les uns la font remonter jusqu'à l'an 7 avant notre ère <sup>3</sup> ; d'autres, et c'est aujourd'hui le plus grand nombre, la placent à l'an 6 ou à l'an 5 avant J.-C. <sup>4</sup>. On ne peut guère la rapprocher davantage de nous, parce qu'il est démontré que Denys le Petit, en calculant l'ère vulgaire, a commis une erreur : il la fait commencer à la fin de l'an 754 de Rome, c'est-à-dire au moins quatre ans trop tard, puisque Hérode, sous le

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 123.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 101.

<sup>3</sup> H. Wallon, *De la croyance due à l'Évangile*, 2<sup>e</sup> édit., p. 387 ; A. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, in-8<sup>o</sup>, Leipzig, 1869, p. 303.

<sup>4</sup> Voir J. Brockmann, *System der Chronologie*, in-8<sup>o</sup>, Stuttgart, 1883, p. 101-104 ; V. Many, *Quand a commencé l'ère chrétienne*, in-8<sup>o</sup>, Montréal, 1888, p. 565 (dans le *Canada français*).

règne duquel est né Notre-Seigneur Jésus-Christ, est mort dès le mois d'avril de l'an de Rome 750, an 4 avant notre ère<sup>1</sup>.

On voit la difficulté que soulève ce calcul contre le récit de saint Luc. Le recensement qui a conduit saint Joseph à Bethléem a eu lieu avant la mort d'Hérode, par conséquent au plus tard l'an 750 de Rome. Quirinius n'est devenu légat de Syrie pour la première fois qu'en 751, ou au plus tôt à la fin de 750. Des médailles frappées à Antioche, au nom de Varus, son prédécesseur, sont de l'an 750 de Rome<sup>2</sup>. Josèphe nous apprend d'ailleurs formellement que la légation de Varus se continua après la mort d'Hérode<sup>3</sup>. Quirinius n'était donc pas encore légat de Syrie à l'époque de la naissance de Notre-Seigneur.

On a répondu à l'objection tirée des monnaies d'Antioche, que les habitants de cette ville avaient pu continuer à frapper des médailles au nom de Varus pendant quelque temps après son remplacement par Quirinius, et cette explication ne manque pas de vraisemblance, mais le témoignage de Josèphe est trop formel et trop circonstancié pour être contredit<sup>4</sup>. Ce qui est le plus probable, c'est que le

<sup>1</sup> L. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1883, t. 1, p. 390-393; J. Brockmann, *System der Chronologie*, p. 99-100; *Manuel biblique*, 9<sup>e</sup> édit., t. II, n. 583, p. 257.

<sup>2</sup> J. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, Vienne, 1794, t. III, p. 275. Voir à ce sujet Aberle, *Ueber den Statthalter Quirinius*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1865, p. 126; Borghesi, *Œuvres*, t. 1, p. 310; H. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2 in-8<sup>o</sup>, Paris, 1861-1867, t. II, p. 153-155.

<sup>3</sup> Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, v, 1; IX, 3; X, 1, 9; XI, 1.

<sup>4</sup> Le Dr Aberle a cru trouver une preuve que Quirinius ne prit pas immédiatement possession de son gouvernement et que Varus continua à administrer la province de Syrie jusqu'à l'arrivée de son successeur, dans le fait que Sabinus tint tête à Varus, au lieu de se soumettre à lui, ce qu'il explique en considérant Sabinus comme procureur de Quirinius.

recensement se fit avec une certaine lenteur et qu'après avoir été commencé par les prédécesseurs immédiats de Quirinius<sup>1</sup>, il fut terminé seulement sous son gouvernement; c'est pour ce motif qu'il lui fut attribué et qu'il porta chez les Juifs le nom de « premier recensement » de Quirinius<sup>2</sup>. Nos connaissances actuelles ne permettent pas de trancher ce point de détail; mais, si nous ne pouvons pas élucider pleinement et d'une manière absolue ce dernier problème, les travaux épigraphiques les plus récents ont justifié trop complètement ce que suppose saint Luc sur la double légation de Quirinius en Syrie pour qu'on nous refuse le droit de considérer son récit comme parfaitement historique.

Quoi qu'il en soit, en somme, du moment précis où Varus cessa d'être officiellement légat de Syrie, il est certain que saint Luc, malgré tous les démentis des incrédules, ne s'est pas trompé en attribuant à Quirinius une double légation et

Aberle, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1865, p. 132-135; cf. E. Desjardins, dans la *Revue des questions historiques* 1867, t. II, p. 45-48.

<sup>1</sup> Tertullien attribue formellement le cens à Sentius Saturninus : « Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent. » *Adv. Marcionem*, IV, 19, t. II, col. 405. Tertullien ne nous donne pas le prénom de Sentius Saturninus et il serait à la rigueur possible que celui dont il parle ne fut pas le légat de Syrie. Il ne lui donne pas ce titre. Nous savons que le légat de ce nom avait trois de ses fils en Syrie (Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, XI, 3) et aussi un de ses frères (*ibid.*, XVIII, I, 1). Celui dont parle Tertullien pouvait être simplement employé au recensement. Kellner, *loc. cit.*, p. 172.

<sup>2</sup> Nous avons remarqué que le texte grec de saint Luc ne dit pas que le recensement avait été fait par Quirinius, mais pendant la légation de Quirinius, ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου, Luc, II, 2, ce qui peut s'entendre de l'achèvement du recensement. V. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 207-224; C. Fouard, *La vie de Jésus-Christ*, 2<sup>e</sup> édit., 1882, t. I, p. 56; P. Schanz, *Commentar über das Evangelium des heiligen Lucas*, in-8<sup>o</sup>, Tubingue, 1883, p. 121.

que l'histoire mieux connue le venge des accusations dont il a été trop longtemps l'objet. Quant au rôle précis que joua Quirinius dans le recensement de la Judée, à la part directe ou indirecte qu'il y prit lui-même, on ne saurait encore le déterminer rigoureusement, mais ce n'est là qu'un point accessoire, un problème d'interprétation qui n'atteint pas le fond du récit lui-même. L'injustice des incrédules envers saint Luc est désormais bien prouvée. « Si nous rencontrons dans Zonaras, dans Malalas ou dans quelque autre compilateur des Histoires byzantines un renseignement analogue à celui que nous fournit ici le troisième Évangile, dit avec raison le D<sup>r</sup> Aberle, nous le regarderions comme une bonne fortune pour la science historique, comme un précieux complément des sources anciennes si souvent incomplètes. Pourquoi donc saint Luc serait-il moins bien traité? » C'est un auteur contemporain, digne de toute créance, et la Providence nous met en main des preuves nouvelles de sa véracité, à mesure qu'augmentent les attaques contre la révélation.

<sup>1</sup> Aberle, *Ueber den Statthalter Quirinius*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1865, p. 147-148.

## CHAPITRE II.

LYSANIAS, TÉTRARQUE D'ABILÈNE.

Saint Luc, pour dater la mission de saint Jean et le commencement de la vie publique de Notre-Seigneur, nous dit, entre autres choses, qu'à cette époque, « Lysanias était tétrarque d'Abilène<sup>1</sup>. » Strauss a osé écrire à ce sujet : « [Luc] fait régner, trente ans après la naissance du Christ, un Lysanias qui avait certainement été tué trente ans avant cette naissance : c'est une petite erreur de soixante ans<sup>2</sup>. »

Afin de prendre l'Évangéliste en défaut, Strauss confond grossièrement deux Lysanias, qui n'ont vécu ni dans le même temps ni dans le même lieu. Josèphe parle d'un Lysanias qui vivait, en effet, soixante ans avant l'époque

<sup>1</sup> Luc, III, 1. — Le tétrarque, τετράρχης (de τέτρα pour τέσσαρα, « quatre », et ἄρχω, « commander », était primitivement le gouverneur de la quatrième partie d'un pays, τετραρχία, Strabon, XII, v, 1, édit. Didot, p. 485; IX, v, 3, p. 369; mais plus tard on donna ce titre aux princes tributaires qui n'avaient pas un territoire assez considérable pour être appelés rois. C'est particulièrement dans la famille d'Hérode et en Syrie que l'on trouve des tétrarques.

<sup>2</sup> D. Strauss, *Nouvelle vie de Jésus*, trad. Neftzer et Dollfus, t. II, p. 20-21.